Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant	Numéro de permis	Date d'inspection
Garderie Tourbillon de Soleil Inc.	2015025	Le 04 mai 2022
Nom de l'établissement		**Numéro de téléphone**
Garderie Tourbillon de Soleil Inc.		(506) 826-2796
Adresse		
464 avenue Des Pionniers Balmoral NB E8E 1E2		
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis	**Titre du poste**	
Mona Martin	Mentor en assurance de la qualité	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

- Visite faite à l'établissement en avant-midi pour une inspection de surveillance.
- Le ratio est conforme lors de la visite.
- Les parents des enfants présents à la garderie éducative bénéficient d'un accès à tout moment.
- Les dossiers des membres du personnel sont complets.
- Les produits toxiques, les produits chimiques et les produits d'entretien sont rangés sous clé et sont hors de la portée des enfants.

Observations : Groupe 2-3 ans jeux libres et le diner.
Groupe 3-5 ans: jeux libres, jeux de table et le diner.
Les enfants ne sont pas sortis dehors il pleuvait.
Discussion avec la directrice : heures de formation (annexe C), terrain de jeu, la documentation et la planification et les dossiers d'employés

original signé par
Mona Martin — Le 04 mai 2022

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis — Date

original signé par
Fanie Fontaine — Le 04 mai 2022

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée — Date